Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



Gard Rhodanien L'Agglomération

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°29/2022 du Conseil communautaire Séance du 07 Février 2022

\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 1<sup>er</sup> février 2022 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués présents : 54 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17 Nombre de délégués absents : 4 \*\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Cazerne à Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents: Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Catherine CHANTRY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulrich BERANGERE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Dominique ASTORI à Guy AUBANEL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Michel CEGIELKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, André LOPEZ à Jean Christian REY, Corinne MARTIN à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Patrick PANNETIER à Florian REYROLLE, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU

Absents: Sébastien BAYART, Fred MAHLER, Philippe PAQUIER, Olivier ROBELET

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE





Objet : Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Convention relative à l'analyse des opérations immobilières soumises par la

convention relative à l'analyse des opérations immobilieres soumises par la ville de Bagnols-sur-Cèze à Action Logement en vue de financements de travaux d'immeubles

Vu la Loi n° 2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la Loi Elan du 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu L'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre Action Cœur de Ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019 ;

Vu la Convention Cadre «Action Cœur de Ville » de Bagnols-sur-Cèze signée le 08 octobre 2018,

Vu la présentation du projet «Action Cœur de Ville » de Bagnols-sur-Cèze en Comité de Pilotage le 18 Janvier 2019,

Vu la validation des cahiers des charges Global et d'OPAH-RU de Bagnols-sur-Cèze par la DDTM, la Préfecture et l'ABF,

Vu le plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Vu la saisine par la commune de Bagnols-sur-Cèze le 23 janvier 2020 de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour assurer une veille foncière sur le périmètre ORT,

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville de Bagnolssur-Cèze et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine de Bagnols-sur-Cèze le 16 décembre 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Solidarités du 27 janvier 2022,

## Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- D'approuver l'intervention d'Action Logement pour permettre la réhabilitation d'immeubles au sein du périmètre ORT de Bagnols-sur-Cèze,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention (en annexe) entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et Action Logement relative à l'analyse des opérations immobilières soumises par la Ville de Bagnols-sur-Cèze à Action Logement en vue de financements de travaux d'immeubles;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Pont-Saint-Esprit, le 07 février 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 17 FEV. 2022

Le Président *Jean Christian REY* 



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dens un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cord Délibération n°29.2022 du 07 février 2022, page 2